Entretien avec le VAE Christophe Lucas Préfet maritime : un seul titre pour des rôles multiples

PROPOS RECUEILLIS
PAR LE COLONEL (ER) B. BOUBÉE



Il n'existe que trois préfectures maritimes en France : celle pour la Manche et la mer du Nord, celle pour l'Atlantique et celle pour la Méditerranée.

Le vice-amiral d'Escadre Christophe LUCAS, préfet maritime pour la Méditerranée à Toulon, explique au magazine « L'Officier » ce que recouvre ce titre éminent dont peu de gens soupçonnent l'importance, l'étendue et la complexité.

ANOCR : Amiral, pouvez-vous nous présenter vos fonctions et responsabilités ?

Préfet : Je dirais que j'exerce trois responsabilités complémentaires, qui représentent trois « casquettes » différentes avec trois chaînes de commandement distinctes.

Celle qui est la plus singulière est celle de préfet maritime de la Méditerranée, c'est-à-dire **représentant de l'État en mer sous l'autorité du Premier ministre.** A ce titre, j'anime et coordonne l'action l'ensemble des administrations qui agissent en mer. Mes prérogatives dans le cadre de l'action de l'Etat en mer s'exercent au titre de trois fonctions : je suis « **préfet de l'urgence en mer », « préfet de police en mer » et « préfet gouverneur de l'espace marin** ». Le sauvetage en mer, la sécurité maritime, la protection de l'environnement marin, la capacité à lutter contre les trafics et la pollution comme le développement économique en mer, avec les parcs éoliens flottant par exemple, font ainsi partie de mes missions

Dans mon rôle de **chef militaire,** je suis sous l'autorité du chef d'état-major des armées et j'exerce le **contrôle opérationnel des moyens militaires interarmées déployés en Méditerranée comme en mer Noire.** En tant que commandant de théâtre interarmées, mon objectif consiste ici à garantir notre capacité d'action en Méditerranée, dans un contexte où les crises s'additionnent et que la violence se désinhibe. Il s'agit de surveiller, comprendre pour mieux anticiper et protéger les intérêts de la France et les Français et intervenir lorsqu'ils sont menacés.

Enfin, je suis **commandant d'arrondissement maritime**, sous l'autorité du chef d'état-major de la Marine. J'assure à ce titre **l'autorité organique et territoriale de toutes les unités de la marine basées dans le quart Sud-Est de la France, y compris la Corse** (comme les sémaphores par exemple). Au sein de cet arrondissement maritime, la base de défense de Toulon comprend 24 000 militaires et civils, des différentes armées, directions et services et représente la deuxième garnison et base de défense après celle d'Ile de France.



ANOCR : Au regard de votre expérience, que pouvez-vous nous dire sur les enjeux pour la Marine en Méditerranée ?

Préfet : Si auparavant les crises se succédaient les unes après les autres, on assiste désormais à une simultanéité et au cumul des guerres et crises « classiques ou hybrides » ainsi qu'à leur interconnexion entre elles voire leur accélération.

La Méditerranée n'échappe pas à ce constat. Théâtre à la pliure des cartes, elle est soumise aux enjeux liés à la mondialisation. C'est une **mer fermée, très fréquentée** (25% du trafic mondial y transite), où l'on fait face au **retour des stratégies de puissance** avec une course à l'armement naval et où se concentrent de nombreux intérêts. On y observe la présence accrue de puissances navales, des compétiteurs mais aussi une **intensification des trafics illicites et des flux migratoires.** C'est également une zone de passage, reliant l'océan Atlantique et l'océan Indien, au cœur des attentions, comme celle du suivi de la dark fleet.

De plus, le conflit russo-ukrainien, qui porte la guerre aux portes des nations de l'OTAN et des Etats membres de l'UE, et plus récemment celui entre Israël, Etats-Unis et Iran ont des débordements en mer.

Notre premier enjeu est de protéger nos approches et de garantir la liberté de navigation et la sécurité des activités maritimes. Cela passe par une **présence constante en mer**, mais aussi par une **capacité d'anticipation** et de **coopération** avec nos partenaires.

Enfin, les enjeux sont aussi environnementaux. La Méditerranée est **un « hot spot » du changement climatique.** Nous vivons un moment de bascule avec des phénomènes beaucoup plus violents et beaucoup plus fréquents (inondations dévastatrices à Valence en octobre 2024 par exemple). Cela impose à chacun de développer des coopérations car, à chaque événement de ce type, l'Etat concerné aura besoin de l'appui des autres.

Dans tous ces aspects, la coopération internationale est donc essentielle. Nous travaillons au quotidien avec les états-membres de l'Union européenne et nos alliés de l'OTAN, ainsi qu'avec les pays du pourtour méditerranéen. Cette coopération favorise la connaissance mutuelle et renforce notre capacité à agir ensemble en cas de crise ; cela contribue à la stabilité de la zone.

ANOCR : Comment articulez-vous vos moyens entre votre rôle militaire et votre rôle d'action de l'État en mer ?

Préfet : Le préfet maritime, autorité civile, cumule ses fonctions avec celles de commandant de zone maritime, autorité militaire. **Une seule autorité représentant l'Etat coordonne ainsi toutes les activités en mer** faisant de ce modèle singulier et particulièrement cohérent un véritable atout que nous envient beaucoup de nos partenaires.

Dans ma fonction militaire, j'assure le contrôle opérationnel des forces déployées en Méditerranée. Dans ma fonction de préfet maritime, je coordonne l'ensemble des moyens des administrations intervenant en mer (notamment les affaires maritimes, les douanes, la sécurité civile mais bien sûr la marine nationale et la gendarmerie maritime).



Ces deux fonctions s'appuient sur des moyens importants et complémentaires, notamment les centres opérationnels (CENTOPS(1) et CROSS(2)), bras armés du commandant de zone maritime (CECMED) et du préfet maritime.

ANOCR : S'agissant de l'action de l'État en mer, quelles sont aujourd'hui vos principales préoccupations ?

Préfet : La Méditerranée est de plus en plus fréquentée, que ce soit en raison du trafic commercial, de la plaisance ou les activités économiques émergentes. Cette **densification** accroît mécaniquement les risques : accidents, pollutions, conflits d'usage. Nous devons donc adapter en permanence nos dispositifs pour garantir la sécurité de tous. Il s'agit de ma première préoccupation.

Ma deuxième préoccupation est liée à la **complexité** croissante des situations auxquelles nous pouvons être confrontés en mer. Nous faisons de plus en plus face à des trafics organisés, favorisés notamment par la fragilité de certains Etats tout juste sortis de crise, mais également à des comportements à risque, qui exigent une grande réactivité et une coordination étroite entre l'ensemble des administrations intervenant dans le cadre de l'action de l'État en mer.

Le troisième enjeu majeur est **environnemental**. La protection du milieu marin est indissociable de notre action. Il s'agit à la fois de prévenir les pollutions, de réguler les usages et d'accompagner le développement de nouvelles activités comme les énergies marines.

Je suis ainsi particulièrement attentif à la nécessité de maintenir une coordination efficace entre les différents services engagés. L'action de l'État en mer repose sur un modèle interministériel exigeant, qui est une force, mais qui suppose un effort constant de cohérence et de réactivité.

Ma préoccupation permanente est de continuer à garantir une action lisible, efficace et adaptée à un espace maritime toujours plus sollicité.

ANOCR : Toulon et la Méditerranée sont au cœur d'enjeux territoriaux forts. Quels sont les défis à venir ?

Préfet : Depuis le 16ème siècle, époque à laquelle Toulon et sa rade furent désignées pour accueillir un arsenal, la présence de la Marine à Toulon n'a eu de cesse de se développer jusqu'à devenir le premier port militaire d'Europe. Les infrastructures contribuent en effet directement aux capacités opérationnelles et donc à la crédibilité d'une flotte.

Toulon est le principal port de projection français, il abrite environ **70% de la flotte française** en tonnage. Véritable ville dans la ville, la base navale de Toulon est un site à la fois industriel et militaire qui comprend notamment **8 chaufferies nucléaires**, qui servent à propulser le porte-avions et nos sous-marins nucléaires d'attaque. Pour répondre à sa mission, la base navale de Toulon est ainsi en constante adaptation. Cela comprend les chantiers importants et visibles comme le programme d'infrastructure du **futur porte-avions « France libre »**, mais aussi les modernisations de l'ensemble de cet outil de défense. Cette transformation « physique » qui doit prendre en compte les **enjeux énergétiques et environnementaux dépasse le seul cadre militaire et s'inscrit dans une dynamique économique territoriale** plus large. Premier site industriel du Var, la base navale, en plus des 24 000 militaires et civils que j'ai déjà mentionnés, crée ainsi une activité socio-économique durable autour de l'industrie navale (6 000 emplois directs dans l'industrie et 13 000 emplois induits).

En 2026 nous célébrons par ailleurs les 400 ans de la Marine. C'est un moment fort et une occasion unique de mettre en avant notre héritage et notre territoire. Sa devise « **D'hier à aujourd'hui, la Marine protège la France et agit sur toutes les mers du monde** », traduit à la fois la continuité historique de notre engagement et notre capacité à nous adapter aux enjeux contemporains et à venir.

1- Centre des opérations de la Marine à Toulon
2- Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage

